

Image not found or type unknown



Garde d'enfant, le droit de visite

Par **céline**, le **09/02/2010** à **13:37**

Bonjour,rnrnSuite à un jugement, le père de mon enfant a un droit de visite le lundi et jeudi soit sortie de l'école soit chez nourrice jusqu'à 20H.rnLe problème est qu'il ne me prévient qu'au dernier moment de sa visite de ce fait je suis incapable de m'organiser avec la nourrice (que je viens de perdre) mon travail et l'école.rnA t il le droit de faire à son bon vouloir et au dernier moment?rnQuels sont mes recours?rnrnCdt.